

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Délibération**  
n° 2010.11.131.B

**Village d'entreprises  
"Les Molines" à  
Angoulême :  
résiliation du bail  
commercial avec la  
société Technique  
Gouttière Alu**

**LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

<b>VILLAGE D'ENTREPRISES "LES MOLINES" A ANGOULEME : RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE TECHNIQUE GOUTTIERE ALU</b>
---

Par décision n°20 du 21 janvier 2008, a été approuvé le bail commercial passé avec l'entreprise TECHNIQUE GOUTTIERE ALU pour la location du bâtiment n° 7B au sein du village d'entreprises «Les Molines » à Angoulême. Le bail commercial a été consenti pour une durée de 9 ans à compter du 7 janvier 2008 et assorti d'un loyer mensuel de 331,24 € TTC.

Suite à d'importantes difficultés économiques, la société a été placée en liquidation judiciaire par jugement du 20 mai 2010. Par ordonnance du 28 août 2010, le tribunal de commerce a autorisé :

- la vente aux enchères publiques des biens de l'entreprise par un commissaire priseur,
- la résiliation du bail commercial par le mandataire judiciaire.

Par courrier du 28 septembre 2010, Maître TORELLI, (*mandataire judiciaire*) informe le GrandAngoulême que la liquidation ne poursuivant pas le bail commercial, celui-ci se trouve donc résilié.

Consécutivement, les clés du local ont été remise au GrandAngoulême le 7 octobre 2010 par la SCP JUGE et GERARD-TASSET, (*commissaires priseurs*).

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la résiliation du bail commercial conclu avec l'entreprise TECHNIQUE GOUTTIERE ALU,

**DE RENONCER** au recouvrement des loyers postérieurs au 20 mai 2010 date du jugement de liquidation judiciaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 novembre 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 novembre 2010</b>